

## **Achat d'une prestation relative à une action « HACCP » : hygiène et réglementation alimentaire.**

L'association MDEF-GPS constitue le principal outil d'insertion professionnelle de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

A ce titre, l'association porte le PLIE, la Mission locale et la Maison de l'emploi.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des habitants de l'agglomération, la MDEF-GPS met en œuvre un certain nombre d'opérations cofinancées par l'Etat, les collectivités territoriales et le FSE.

Pour préparer les participants PLIE dans leur insertion socioprofessionnelle, la MDEF-GPS dispose d'une enveloppe financière pour la mise en place d'actions spécifiques.

Le présent appel d'offres s'inscrit dans ce cadre.

### **Article 1 - Objet**

Achat d'une prestation pour la réalisation d'une action formative « HACCP » : hygiène et réglementation alimentaire.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des actions spécifiques à développer sur notre territoire d'intervention au bénéfice de ses habitants.

2 actions prévues sur la période du dernier trimestre 2024 sur le territoire de Grand Paris Sud.

### **Article 2 – Public visé et statut des stagiaires**

L'action vise 16 à 24 personnes inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle PLIE, orientées par la MDEF-GPS ou le réseau des partenaires du PLIE.

Les stagiaires sont non rémunérés, bénéficiant des aides financières de droit commun.

Les contrats d'assurance correspondant à l'action mise en place et couvrant la sécurité des personnes seront souscrits.

### Article 3 – Contenu

L'**Haccp** est basée sur **7 principes**, la mise en place de l'**HACCP** se fait en suivant une séquence logique de **12 étapes**, dont l'analyse des dangers et la détermination des points critiques pour leur maîtrise.

L'application de cette méthode s'effectue en suivant 12 étapes : identification des points critiques, analyse des dangers, etc

HACCP (de l'anglais **Hazard Analysis Critical Control Point**, ce qui signifie en français « étude des risques et la maîtrise des points critiques (CCP)).

Cette méthode consiste à analyser les différents dangers relatifs à la consommation d'aliments et à améliorer la maîtrise de ces dangers pour assurer la sécurité des consommateurs.

Cette méthode permet de contrôler efficacement trois types de risques affectant l'hygiène alimentaire :

- Biologiques : staphylocoques, salmonelle, listeria, ...
- Chimiques : résidus d'huile, produits d'entretien, ...
- Physiques : morceaux de verre ou de bois, cheveux, ...

Les 7 principes à aborder :

- **Analyse des dangers** : évaluer les dangers et les conditions entraînant leur présence afin de déterminer ceux qui sont significatifs au niveau de la sécurité des aliments, et devront par conséquent être surveillés.
- **Identification des points critiques (CCP)** : la maîtrise et le contrôle sont nécessaires pour surveiller ou éliminer un danger. Par exemple, les étapes d'élimination des micro-organismes via l'utilisation d'un traitement thermique est une étape clef, donc un point critique.
- **Etablissement des limites critiques** à ne pas dépasser pour un danger (distinction entre l'acceptable et l'inacceptable) : par exemple, dans le cas d'une contamination par un micro-organisme, la limite critique est la norme prévue par la réglementation. Lors d'une étape de cuisson, la limite critique est la température à atteindre, en dessous de cette température cible il y aura un risque.

- **Mise en place d'une procédure de surveillance des points critiques** : Être capable de prouver par des enregistrements les mesures d'autocontrôle réalisées. Les autocontrôles permettent d'assurer et de s'assurer que le produit est sûr et sain.
- **Définition et mise en œuvre des actions correctives en cas de non-conformité** (si le point critique n'est pas maîtrisé) : c'est-à-dire corriger la ou les causes de non-conformité
- **Vérification de l'efficacité des actions correctives** : s'assurer que, à la suite des actions réalisées, les denrées produites sont à nouveau conformes et ne dépassent pas la limite critique.
- **Mise en place d'un système documentaire** précis et rigoureux afin de prouver la mise en œuvre des mesures et l'enregistrement des actions menées. Ces documents doivent être conservés et pourront être demandés lors d'audits ou de contrôles officiels.

Les publics accompagnés dans le cadre du PLIE sont pour grand nombre issus des quartiers prioritaires, doivent faire face à une grande précarité sociale, ont des parcours de vie complexes avec des savoirs-faires insuffisants menant à une perte d'anticipation et de projection dans des projets professionnels et/ou personnels.

La précarité socioprofessionnelle augmente la perte du lien social, l'isolement ainsi que le manque de projection dans un emploi, une formation, des activités extra-professionnelles ou professionnelles.

Ces difficultés s'expriment notamment par l'échec lors des interactions avec des recruteurs, des employeurs, le monde de l'entreprise ou de la formation.

La MDEF-GPS souhaite mettre en place une dynamique positive afin de permettre à ces publics de gagner en confiance en soi, d'affronter sereinement les échéances professionnelles et de mobiliser l'ensemble de leurs ressources professionnelles et personnelles en les développant et les consolidant.

L'importance de travailler cette thématique est de permettre aux publics d'avoir une image positive d'eux-mêmes, de mieux appréhender le monde et le marché du travail, de continuer à prendre activement part à la société à laquelle ils appartiennent, de continuer à se projeter dans un avenir professionnel, extra-professionnel et personnel.

Notre association souhaite mettre en place des actions formatives, dynamiques et structurantes orientées vers l'accès à l'autonomie, les perspectives à venir et le monde de l'entreprise.

Cette action permet aux publics de :

- Se projeter dans un avenir et un futur professionnel ;
- Devenir plus autonome ;
- S'adapter au monde de l'entreprise et à son environnement ;

- Développer sa capacité à défendre son projet socioprofessionnel ;
- Développer l'esprit citoyen en intégrant les codes nécessaires au vivre ensemble ;

### **Indicateurs quantitatifs :**

- Nombre d'inscrits aux ateliers (feuille de positionnement) ;
- Nombre de présents aux ateliers (feuille d'émargement) ;
- Nombre d'entrées en situation (emploi, formation, alternance) après l'action.

### **Indicateurs qualitatifs :**

- Questionnaire de satisfaction ;
- Auto-évaluation des bénéficiaires ;

### **Article 4 - Durée du marché**

Le marché démarrera à partir de la date de notification d'acceptation de la proposition par la MDEF- GPS et se termine à l'issue de la présentation du bilan final de l'action à la MDEF-GPS (action prévue pour le dernier trimestre 2024).

### **Article 5 - Conventonnement**

Une convention transmise par le prestataire indiquant notamment le contenu de la prestation, le coût de la prestation et ses modalités de paiement sera signée entre la MDEF-GPS et le prestataire retenu.

### **Article 6 – Communication et publicité**

Toutes les actions de communication liées à l'action devront mentionner le partenariat avec la MDEF-GPS et le Fonds Social Européen.

### ***Pour l'association MDEF-GPS***

**Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud – Site d'Evry-Courcouronnes**  
9 cours Blaise Pascal – 91000 Evry-Courcouronnes – 01 60 78 91 10  
mdef-grandparissud.fr

Le prestataire s'engage à faire apparaître sur chaque support de communication présentant l'action le logo de la MDEF-GPS, ainsi qu'à chaque présentation de l'action sous quelque forme que ce soit.

### ***Pour le Fonds Social Européen***

Lors de toute communication ou publication, le prestataire s'engage à respecter les obligations de publicité de la participation du Fonds social européen fixée par la réglementation européenne et par les dispositions nationales en cours et en vigueur.

### **Article 7 – Suivi de l'opération**

Le prestataire s'engage à organiser avec la MDEF-GPS des comités de suivi de l'action avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers de l'opération. Des représentants des stagiaires pourront y être associés.

Le prestataire retenu devra également réaliser le bilan final, quantitatif et qualitatif de l'opération et le transmettre à la MDEF-GPS. Ce bilan doit être réalisé impérativement deux mois après la fin de l'action de formation.

Pour le bilan quantitatif, un tableau sera complété reprenant l'ensemble des indicateurs d'évaluation.

En parallèle, le prestataire doit fournir un bilan qualitatif de l'action, retraçant notamment le déroulement de l'action, les points forts et les points faibles, les résultats et les impacts de l'action.

### **Article 8 - Critères d'attribution**

L'achat de cette prestation est soumis à concurrence entre soumissionnaires en mesure de réaliser la prestation de formation mentionnée.

Les propositions reçues contiendront les documents suivants :

**Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud – Site d'Evry-Courcouronnes**  
9 cours Blaise Pascal – 91000 Evry-Courcouronnes – 01 60 78 91 10  
mdef-grandparissud.fr

- Le contenu détaillé de la formation ;
- Le devis de la prestation ;
- Les références de l'organisme de formation ;
- Le CV des formateurs ;
- Le dernier rapport d'activités (si existant)

Pour les structures répondant pour la première fois à un appel d'offres de la MDEF-GPS :

- Le récépissé de déclaration organisme de formation ;
- Le justificatif n° SIRET ;
- Pour une entreprise : Extrait Kbis ;
- Pour une association : déclaration Journal Officiel,

Sera retenue, l'offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de pondération suivants :

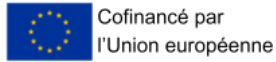
- Expertise de l'organisme de formation (20%)
- Qualité de la prestation proposée (40%)
- Cout de la prestation (20%)
- Connaissance des publics en insertion - participants PLIE (20%)

### **Article 9 – Contrôles**

Le prestataire devra à la demande de la MDEF-GPS être en mesure d'apporter des explications complémentaires sur la prestation menée pour répondre aux différents contrôles opérés par les autorités compétentes. En effet, le prestataire réalise l'action de formation pour le compte de la MDEF-GPS mais engage sa responsabilité quant aux déclarations faites dans les documents produits concernant les stagiaires et la réalisation de l'action.

### **Article 10 - Modalité de réponses**

**Maison De l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud – Site d'Evry-Courcouronnes**  
9 cours Blaise Pascal – 91000 Evry-Courcouronnes – 01 60 78 91 10  
mdef-grandparissud.fr



Date limite de réception des propositions (par voie mail ou postale) :  
Vendredi 27 septembre 2024, minuit

Adresse de réception des propositions :

MDEF-GPS  
9, cours Blaise Pascal - 91000 EVRY-COURCOURONNES  
**p.lebegue@mdef-grandparissud.fr**